

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux avril deux mille vingt et un, convocation du Conseil Municipal d'Aclou adressée à chacun des Conseillers Municipaux pour le vendredi neuf avril deux mille vingt et un à 19 heures afin de délibérer sur :

ORDRE DU JOUR

- Vote des taxes communales
- Divers

Il a été fait une minute de silence en début de réunion en mémoire de Madame Christiane Dupire.

1) Vote des taxes communales 2021

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2020. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 25,65 % au taux de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité 1 contre, 2 abstentions des votants :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021.

FIXE pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	17,32%	28.97 %
Taxe foncière sur non bâti	34,31%	25.37 %

Divers

Cérémonie des fêtes des mères prévue le 29 mai 2021

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 heures